



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

À une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 5 personnes sont présentes dans la salle.

---

## ORDRE DU JOUR

### PRÉLIMINAIRES :

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

### ÉTUDE :

---

#### 7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement no 915-2021 modifiant le Règlement no 594-2007 sur les PIIA
- b. Adoption du projet de règlement no 916-2021 modifiant le Règlement de zonage
- c. PIIA zones commerciale et industrielle / Dérogation mineure – 376, rue Laurier
- d. PIIA projet intégré – 341 à 345, route 273
- e. PIIA route 273 – 340, route 273
- f. PIIA patrimoine – 735, rang Marigot
- g. Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale

#### 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche de Marc-Olivier Laprise comme responsable de la bibliothèque
- b. Embauche de 2 commis de bibliothèque
- c. Adoption de la politique Mada-Famille

#### 9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

#### 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. ...

#### 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Point d'information – *Dépôt de l'état comparatif*



- b. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 923 000 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021
- c. Résolution d'adjudication – Règlement d'emprunt no 690-2012

**12. ADMINISTRATION**

- a. Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur pour 1 an

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Motion de félicitations
- b. Autorisation de signature du nouveau maire

**14. VARIA**

- a. Ajout d'un moyen dans la politique Mada-Famille

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18632-10-2021  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18633-10-2021  
point no 4

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

<b>Salaires bruts payés - Septembre</b>	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	7 357.54 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Jean-Michel Blouin	3 324.16 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>42 985.02 \$</b>
Employés de voirie et bureau :	<b>52 389.82 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>14 272.90 \$</b>
Bibliothèque et brigadières :	<b>9 062.47 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>8 471.10 \$</b>
Employés centre Multifonctionnel :	<b>5 584.52 \$</b>
Camp de jour et soccer :	<b>3 157.16 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour septembre 2021 :</b>	<b>135 922.99 \$</b>



<b>Comptes payés - Septembre</b>		
Dérick Bisson	Éducateur/arbitre soccer	20.00 \$
Défi Lotbinière	Contribution première édition	5 000.00 \$
OMH du Sud de Lotbinière	Supplément au loyer - Corp. des aînés	7 645.00 \$
OMH du Sud de Lotbinière	Programme rég. HLM	3 104.00 \$
Banlieue Ford	Achat camionnette pour le service incendie	48 283.76 \$
SAAQ	Immatriculation du F150 2017	170.77 \$
Benjamin Larochelle	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	400.00 \$
Logibo inc.	Remboursement de taxes	5 727.60 \$
Jérémy Mercier	Éducateur/arbitre soccer	200.00 \$
Nathan Mercier	Éducateur/arbitre soccer	300.00 \$
Béatrice Moreau	Éducateur/arbitre soccer	200.00 \$
Loïk Noël	Éducateur/arbitre soccer	320.00 \$
Victor Michaud	Éducateur/arbitre soccer	80.00 \$
Louis Blais	Éducateur/arbitre soccer	80.00 \$
Sage inc.	Assurances collectives	8 112.53 \$
Giroux & Lessard	Décompte no 2	861 119.76 \$
Jérémy Mercier	Ajustement de la dernière paie	20.00 \$
Banlieue Ford	Remb. dépôt de garantie camionnette F150	4 828.37 \$
CSD - service de la comptabilité	Cotisation syndicale - septembre 2021	804.36 \$
Ass. des pompiers de St-Apollinaire	Club social pompiers - septembre 2021	216.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	31 533.50 \$
Vidéotron S.E.N.C.	Cellulaires	2 086.17 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 814.67 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	7 795.69 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	112.71 \$
Groupe Négotel inc.	Lignes centrex	1 023.07 \$
Ministre des Finances	Versement police 2021	508 448.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 365.58 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	13 749.81 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 789.55 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de septembre 2021 :</b>		<b>1 549 550.90 \$</b>

<b>Comptes à payer - Septembre</b>		
Alimentation Beauchesne	Sac de glace	2.69 \$
Alternateur Lemay et fils inc.	Démarrreur	143.66 \$
Apex Expert Conseil inc.	Honoraires prof. travaux rue Principale	6 975.53 \$
AQLM	Formation pour Jean-Michel Blouin	218.45 \$
Astus inc.	Frais de GPS	370.22 \$
Stéphane Beaudoin	Temps de niveleuse	3 276.79 \$
Béda Distribution	Armoire de métal et inspection par caméra réseau égout	1 112.67 \$
Béton Laurier inc.	Location pour balai 3 pointes	991.58 \$
Bionest	Entretien UV	291.18 \$
Boivin & Gauvin inc.	Bottes de caoutchouc	186.26 \$
Bureau Citation	Papeterie et caisses de papier	1 479.99 \$
Can-Explore inc.	Mesure de débits - rue Industrielle	7 013.48 \$
Carquest Laurier-Station	Courroie et huile	207.72 \$
Cauca	Frais de Covid	2 566.93 \$
C.E.R. Turmel enr.	Angles	62.49 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate	3 619.36 \$
Clément Larivière Distribution inc.	Plastique pour réparation des bandes de patinoires	6 254.64 \$
Clôture G.P. inc.	Réparation de diverses clôtures	1 905.71 \$
Contrôle AC	Réparation	79.20 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Avantis Coopérative BMR St-Agapit	Contreplaqué	946.34 \$
Déboisement Dave Thomassin inc.	Déboisement de chemin	17 085.29 \$
Délivro	Transports	31.35 \$
Desharnais Pneus & Mécanique	Pneus pour Kubota	3 597.63 \$
Drapeaux et bannières L'Étendard	Drapeau du logo de la Municipalité	451.79 \$
École Nationale des pompiers	Examens	360.34 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	4 484.03 \$
Les Entreprises Denys Hamel inc.	Refaire rampe d'accès handicapés à place Francoeur	2 944.55 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien saisonnier	2 987.91 \$
Équipro	Location chariot élévateur pour inspection fournaise	592.12 \$
Éthier Avocats	Récupérations TPS et TVQ	1 008.78 \$
Eurofins	Tests eau usée et potable et dépôt à neige	1 203.79 \$
Exca-Vac Construction	réparer 7 valves d'entrée d'eau	2 095.42 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	215.00 \$
Fosse Expert inc.	Inspection d'une canalisation, excavation et prélèvement	4 254.08 \$
Génisol Environnement	Échantillonnage environnemental des sols	14 161.77 \$
Les Glissières de Sécurité J.T.D.	Glissière rang Bois-de-l'Ail	8 549.77 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour la bibliothèque	176.98 \$
Imprimerie Sainte-Croix	Publicité dans feuillet paroissial	183.96 \$
Info-Excavation	Demande de localisation de sept. 2020 à août 2021	623.51 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	983.45 \$
Kone inc.	Contrat d'entretien ascenseur au centre Multifonctionnel	1 052.02 \$
L. Delisle 2014 inc.	Travaux rang Bois-Joly	413.91 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Produits d'entretien pour véhicules	1 105.89 \$
Lawson Products inc.	Produits d'entretien pour équipement	385.41 \$
Renault Lepage	Remb. achat de bottes de sécurité	264.39 \$
Libertévision inc.	Service web pour les 3 enseignes numériques	827.82 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	1 744.40 \$
Mabarex	Diagnostic de l'état du système de SMBR étangs	2 559.23 \$
Marché Veilleux	Lait	6.49 \$
Marius Garon inc.	Treuil à cliquet avec courroie et cadenas	180.85 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Publi-Sac	231.10 \$
Mélior Média	Publicité semaine de la municipalité	1 157.79 \$
Martin Miller	Remb. achats de collations pour pompiers lors d'interventions	90.26 \$
Messer	Frais de location bouteilles	155.83 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	100 801.34 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	10 731.42 \$
Municipalité de St-Antoine-de-Tilly	Entraide incendie	245.40 \$
Nordik Sports	Bougie et main d'œuvre, pièce débroussailleuse et filtres	113.32 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	3 467.69 \$
Notarié inc.	Cession parcelles de terrain	3 767.82 \$
Novicom Technologies inc.	Connexion avec les puits, support informatique, licences, ordinateur	7 968.54 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nettoyage de fossés	16 478.22 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Lignage terrains de soccer et peindre cases hachurées	1 396.95 \$
Permafil	Supports	325.96 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Filtres à air	119.97 \$
Pitney Bowes	Location de timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	917.40 \$
Danielle Poulin	Surveillance lors d'examen pompiers	40.50 \$
Premier Québec inc.	Compresseur d'air, marteau rotatif et batteries	1 180.24 \$
Produits Capital	Trousse de premiers soins, papier hygiénique, essuie-tout...	620.35 \$
Québec Linge	Location de tapis	125.87 \$
Réal Huot inc.	Union pour réseau d'aqueduc, tuyau, liquide antigel	2 140.05 \$



Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebuts pour septembre	1264.73 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	25 550.63 \$
Ronam Constructions inc.	Décompte no 11 - agrandis. caserne, surcoût béton et location	15 669.16 \$
Roulement Techno inc.	Entretien du balai mécanique et pièces	108.70 \$
Julie Rousseau	Frais célébrante	100.00 \$
Geneviève Saindon	Remboursement hockey	131.28 \$
S-Pace signalétique inc.	Lot de givrage et d'acrylique 3D - caserne	3 437.75 \$
Samson & frères	Alésage de 2 puits	87 291.90 \$
Sani-Orléans inc.	Location de conteneurs, écumer le dessus des bassins étangs	6 507.59 \$
Patrick Selby	Remboursement d'arbres (Célébrons les naissances)	26.33 \$
Service d'incendie en commun	Entraide incendie	1 017.71 \$
Services Frimas inc.	Réparer l'unité de climatisation au centre Multi.	6 023.54 \$
Services Incentech inc.	Tests annuels	1 155.50 \$
Signoplus	Signalisation	2 123.83 \$
Sintra inc.	Recharge rang Bois-Joly	20 216.07 \$
Société Trader	Renouvellement guide hebdo (SAAQ)	247.13 \$
Stanley Black & Decker	Équipement garage	266.22 \$
Stinson Équipement (Québec)	Colle pour asphalte	281.33 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Trouble sur détecteur de fumée à place Francoeur	661.11 \$
Gestion USD inc.	Bacs, couvercles et roues pour bacs	1 432.72 \$
Veolia Water Technologies	Produits chimiques	303.26 \$
Ver-Mac	Flèche plastique sur véhicule	1 945.38 \$
WSP Canada inc.	Services professionnels - caserne	84.51 \$
Xerox Canada	Frais - photocopieur	2 080.74 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2021 :</b>		<b>442 655.63 \$</b>

18634-10-2021  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 915-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2007 SUR LES PIIA**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) implique un pouvoir discrétionnaire par une appréciation d'un projet par analyse qualitative;

ATTENDU QUE le conseil a ajouté les bâtiments d'intérêt patrimonial situés à l'extérieur du noyau villageois au Règlement sur les PIIA et qu'une résidence a été omise;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par la Maire a eu lieu de 29 septembre 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 septembre 2021, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le no 915-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité



18635-10-2021  
point no 7b

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 916-2021 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, le conseil a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble de la phase II du « Jardin des Geais-Bleus »;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier les limites des zones existantes dans ce secteur et d'en intégrer de nouvelles en conformité avec le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un projet de règlement portant le no 916-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18636-10-2021  
point no 7c

**PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE / DÉROGATION MINEURE –  
376, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-696 pour la propriété située au 376, rue Laurier, incluse dans la zone 103C;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal à usage industriel;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2021-064 a également été déposée afin de réduire la marge de recul arrière à 4.35 m, alors que la norme du règlement de zonage est de 8 mètres dans la zone 103C;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 septembre 2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation des demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-064 et la demande de permis numéro 2021-696 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

18637-10-2021  
point no 7d

**PIIA PROJET INTÉGRÉ – 341 À 345, ROUTE 273**

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour la réalisation d'un projet intégré sur les lots projetés 6 409 749 à 6 409 752 au 341 à 345, route 273 dans la zone 138C;

ATTENDU QUE ce projet intégré consiste à construire trois immeubles de 12 logements ainsi que leurs remises;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser le projet intégré et recommande l'ajout d'un écran visuel autour des conteneurs à matières résiduelles et l'utilisation des conteneurs semi-enfouis;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis pour le projet intégré soit autorisée lorsque le protocole d'entente pour la pose des services d'aqueduc et d'égout sera signé.

Qu'un écran visuel soit installé autour des conteneurs de matières résiduelles et qu'il soit demandé au propriétaire d'utiliser des conteneurs de type semi-enfouis.

Le conseil souhaite également que le sentier des écoliers existant sur la propriété soit fonctionnel et sécuritaire tout au long de l'année scolaire 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

---

18638-10-2021  
point no 7e

### **PIIA ROUTE 273 – 340, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-702 a été déposée pour la construction d'un un immeuble de 20 logements et d'un bâtiment complémentaire au 340, route 273, dans la zone 138C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande de permis et recommande l'ajout d'un écran visuel autour des conteneurs de matières résiduelles et suggère des conteneurs de type semi-enfouis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-702 soit autorisée comme demandé.

Qu'un écran visuel soit installé autour des conteneurs de matières résiduelles et qu'il soit suggéré des conteneurs de type semi-enfouis.

Adopté à l'unanimité.

---

18639-10-2021  
point no 7f

### **PIIA PATRIMOINE – 735, RANG MARIGOT**

ATTENDU QU'une demande de permis numéro 2021-675 a été déposée pour la restauration de la galerie avant de la propriété située au 735, rang Marigot;

ATTENDU QUE cette résidence est incluse dans la liste des bâtiments d'intérêt situés à l'extérieur du noyau villageois, en référence au règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-675 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

18640-10-2021  
point no 7g

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les programmes d'aide financière à la restauration patrimoniale numéro 910-2021 et 911-2021;



ATTENDU QUE 12 projets ont été déposés pour l'appel à projets se terminant le 15 septembre 2021;

ATTENDU QU'un comité de sélection a recommandé 9 projets à subventionner, dont certains sous certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les demandes d'aide financière suivantes et d'autoriser la directrice générale à verser les montants aux demandeurs, conditionnellement au respect des décisions du comité de sélection et de tous les critères des programmes d'aide financière numéro 910-2021 et 911-2021.

Adresse	Travaux	Valeur patrimoniale	Décision	Montant accordé
Bois de l'Ail_840	Galerie	Faible	accepté avec conditions	3 211.11 \$
Eglise_67	Cheminée	Supérieure	accepté	6 346.62 \$
Marigot_735	Galerie avant	Supérieure	accepté avec conditions	7 500.00 \$
Prairie-Grillée_539	Toiture	Moyenne	accepté	5 000.00 \$
Prairie-Grillée_548	Fenêtres	Supérieure	accepté avec conditions	10 000.00 \$
Principale_133	Toiture	Supérieure	accepté avec conditions	10 000.00 \$
Principale_154	Fenêtres	Faible	accepté avec conditions	5 000.00 \$
Rousseau_31	Toiture	Supérieure	accepté	10 000.00 \$
Terre-Rouge_2	Fenêtres et porte	Supérieure	accepté	10 000.00 \$
<b>Total</b>				<b>67 057.73 \$</b>

Adopté à l'unanimité

18641-10-2021  
point no 8a

### **EMBAUCHE DE MARC-OLIVIER LAPRISE COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE madame Julie Michaud a remis sa démission en tant que responsable de la bibliothèque en date du 15 septembre dernier;

ATTENDU QUE le poste a été offert à Monsieur Marc-Olivier Laprise, qui est déjà en poste pour le remplacement du congé de maternité de madame Michaud et que monsieur Laprise a accepté le travail de responsable de la bibliothèque à temps plein.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme responsable de la bibliothèque, Monsieur Marc-Olivier Laprise.

Le poste est à temps plein à 35 heures/semaine. Le taux horaire est de 24 \$, rétroactif au 15 septembre 2021, avec les mêmes conditions que celles de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

18642-10-2021  
point no 8b

### **EMBAUCHE DE 2 COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité manque de bénévoles au sein de la bibliothèque;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher 2 commis de bibliothèque, soit Mélina Côté et Émilie Roy, à compter du 5 octobre 2021.

Le taux horaire est de 15 \$, à 10 heures/semaine, avec les mêmes conditions que celles de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

18643-10-2021  
point no 8c

**ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA-FAMILLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;

ATTENDU QUE les familles et les aînés ont été consultés dans le cadre de la mise à jour;

ATTENDU QUE les résultats issus de la consultation ont servi à l'élaboration du plan d'action;

ATTENDU QUE les partenaires ont été consultés afin de valider leur participation à la réalisation de la mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE le plan d'action vise à répondre aux besoins des familles et des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'adopter la politique MADA-Famille, ainsi que son plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

point no 11a

**POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2020 pour les 9 <sup>e</sup> mois	Le solde du budget 2021 pour les 9 <sup>e</sup> mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	7 990 502 \$	8 379 578 \$	389 076 \$
Paiement tenant lieu de taxes	110 550 \$	5 461 \$	(105 089 \$)
Transferts	294 140 \$	783 157 \$	489 017 \$
Services rendus	541 664 \$	442 069 \$	(99 595 \$)
Autres revenus	265 490 \$	627 918 \$	362 428 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>9 202 346 \$</b>	<b>10 238 183 \$</b>	<b>1 035 837 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	972 073 \$	941 221 \$	(30 852 \$)
Sécurité publique	891 101 \$	968 724 \$	77 623 \$
Transport	1 625 191 \$	1 496 371 \$	(128 820 \$)
Hygiène du milieu	1 118 616 \$	1 146 235 \$	27 619 \$
Santé et bien-être	866 \$	11 930 \$	11 064 \$
Aménagement et urbanisme	396 711 \$	453 978 \$	57 266 \$
Loisirs et culture	872 629 \$	884 253 \$	11 624 \$



Frais de financement	184 414 \$	144 447 \$	(39 967 \$)
Remb. de la dette à long terme	1 137 700 \$	337 763 \$	(799 937 \$)
Affectations et investissements	(317 319 \$)	913 084 \$	1 230 402 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 881 982 \$</b>	<b>7 298 006 \$</b>	<b>416 024 \$</b>
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>2 320 364 \$</b>	<b>2 940 177 \$</b>	<b>619 813 \$</b>

Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2021 et le solde courant.

	Budget 2021	Solde courant du budget 2021
<b>Revenus</b>		
Taxes	8 226 523 \$	8 379 578 \$
Paiement tenant lieu de taxes	103 661 \$	5 461 \$
Transferts	714 266 \$	783 157 \$
Services rendus	596 846 \$	442 069 \$
Autres revenus	835 000 \$	627 918 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>10 476 296 \$</b>	<b>10 238 183 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 420 882 \$	941 221 \$
Sécurité publique	1 734 417 \$	968 724 \$
Transport	2 645 900 \$	1 496 371 \$
Hygiène du milieu	2 618 801 \$	1 146 235 \$
Santé et bien-être	14 000 \$	11 930 \$
Aménagement & urbanisme	632 590 \$	453 978 \$
Loisirs & culture	1 531 005 \$	884 253 \$
Frais de financement	232 399 \$	144 447 \$
Remboursement de la dette à long terme	750 663 \$	337 763 \$
Amortissements et cession	(2 500 \$)	(2 500 \$)
Affectations, transferts et immobilisations	(1 101 861 \$)	915 584 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 476 296 \$</b>	<b>7 298 006 \$</b>

18644-10-2021  
point no 11b

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 923 000 \$  
QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 923 000 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
690-2012	920 900 \$
690-2012	1 002 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 690-2012, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;



4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>114 000 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>115 900 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>117 900 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>119 800 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>121 700 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>1 333 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 690-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

18645-10-2021  
point no 11c

### **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 690-2012**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 octobre 2021, au montant de 1 923 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>1 - BANQUE ROYALE DU CANADA</b>			
114 000 \$	1,75000 %		2022
115 900 \$	1,75000 %		2023
117 900 \$	1,75000 %		2024
119 800 \$	1,75000 %		2025
1 455 400 \$	1,75000 %		2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,75000 %	
<b>2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>			
114 000 \$	0,65000 %		2022
115 900 \$	0,90000 %		2023
117 900 \$	1,15000 %		2024
119 800 \$	1,45000 %		2025
1 455 400 \$	1,60000 %		2026
Prix : 98,74600		Coût réel : 1,83846 %	
<b>3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE</b>			
114 000 \$	1,84000 %		2022
115 900 \$	1,84000 %		2023
117 900 \$	1,84000 %		2024
119 800 \$	1,84000 %		2025
1 455 400 \$	1,84000 %		2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,84000 %	



ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 1 923 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 690-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

18646-10-2021  
point no 12a

---

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR POUR 1 AN**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et place Francoeur prendra fin le 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'il est inscrit au contrat que celui-ci peut être *renouvelable annuellement au gré de la Municipalité et de l'entrepreneur*;

ATTENDU QUE les 2 parties sont d'accord pour prolonger le contrat d'entretien ménager d'un an, aux mêmes conditions, soit 3 495 \$ par mois et prix à l'heure de 30 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler pour un an le contrat d'entretien ménager pour l'hôtel de ville et place Francoeur, jusqu'au 31 décembre 2022, aux mêmes conditions.

Adopté à l'unanimité

18647-10-2021  
point no 13a

---

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du 4 octobre est le dernier du mandat actuel;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du dernier conseil municipal pour trois membres du conseil actuel, soit le maire Bernard Ouellet, la conseillère municipale au poste no 4, madame Julie Rousseau et le conseiller municipal au poste no 5, monsieur André Sévigny;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Ouellet quitte la vie politique municipale après 16 ans, soit 8 ans passés comme conseiller municipal et 8 autres années passées comme maire de Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Rousseau quitte la vie politique municipale après 13 ans passés comme conseillère municipale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Sévigny quitte la vie politique municipale après 16 ans passés comme conseiller municipal;

CONSIDÉRANT le travail remarquable effectué par ces élus tout au long de leurs mandats;

CONSIDÉRANT le temps dévolu par ces élus à développer la municipalité;

CONSIDÉRANT leur souci de toujours bien représenter les citoyen(ne)s de Saint-Apollinaire;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adresser une motion de félicitations au maire Bernard Ouellet, à la conseillère municipale Julie Rousseau et au conseiller municipal André Sévigny et à les remercier pour leurs années à représenter de façon remarquable les citoyen(ne)s de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

---

18648-10-2021  
point no 13b

### **AUTORISATION DE SIGNATURES DU NOUVEAU MAIRE**

ATTENDU QUE des élections municipales devaient avoir lieu le 7 novembre 2021, mais qu'aucune opposition n'a eu lieu;

ATTENDU QUE le maire élu par acclamation est monsieur Jonathan Moreau;

ATTENDU QUE les membres du conseil seront assermentés le 12 octobre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le maire, Jonathan Moreau, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, à compter du 12 octobre prochain :

- Tout chèque, pièce bancaire, transfert bancaire de tous les comptes bancaires de la Municipalité;
- Tout contrat de vente, de cession, de servitude, d'acquisition, et ce, pour bonne et valable considération ou à titre purement gratuit, le tout selon les termes et considérations que ledit conseil municipal jugera opportuns.

Adopté à l'unanimité

---

18649-10-2021  
point no 14a

### **AJOUT D'UN MOYEN DANS LA POLITIQUE MADA-FAMILLE**

ATTENDU QUE nous connaissons le poids important de la politique Mada et de son plan d'actions pour avoir accès à certaines subventions;

ATTENDU QUE cette politique est effective pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE des sondages ont été envoyés et que sur les personnes répondantes, plus de 7 personnes sur 10 souhaitent avoir une piscine;

ATTENDU QUE les activités aquatiques sont des activités qui rejoignent tous les groupes d'âge;

ATTENDU QUE des cours de natation peuvent permettre de sauver des vies en évitant les noyades;

ATTENDU QUE la MRC ne cesse de grossir et qu'il est temps de se pencher pour des services et des infrastructures intermunicipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau d'ajouter dans le plan d'actions, sous l'objectif : Bonifier les équipements sportifs l'action suivante : Création d'un comité intermunicipal afin d'analyser les possibilités de bonifier les activités de loisirs aquatiques sous toutes ses formes dans la MRC (ex : piscine intérieure, piscine extérieure, etc.)

3 pour et 3 contre = Le maire rejette cette proposition.

---



18649-10-2021  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 octobre 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

---

18650-10-2021  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 octobre 2021 à 20h24.

Adopté à l'unanimité.

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 15 NOVEMBRE 2021**